Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Dix Septembre — an mil huit cent quarante-quatre, à Dix — heures du matin

Acte de mariage de Louis Joseph Guiraud — âgé de trente quatre — ans, né à 1er naissance — département — de Var — le quinze — du mois de février — mil huit cent seize — profession de cultivateur — domicilié à Toulon — département de Var — fils majeur — de feu Jacques Guiraud en son vivant — profession de cultivateur — domicilié à la Valette — département de Var et de Cécile Françoise Emerici, sans profession, domiciliée à la Garde, présente et consentante, d'une part.

Et de Cécile Françoise Emerici, demoiselle — département de Var — âgée de trente huit ans, née à la Garde — le premier — du mois de mai — mil huit cent huit — domiciliée à la Garde — département de Var — fille majeure — de Joseph Laurent Emerici en son vivant — profession de Cordonnier — domicilié à Toulon — département du même lieu et Marie Pétronille Antoinette Pétrin, sans profession, domiciliée à Toulon — département de Var, ici présente et consentante, d'autre part.

Les actes préliminaire sont : 1° les publications de mariage faites par Monsieur l'Adjoint spécial de la Garde, Officier de l'état civil, en ce lieu, les dimanches trois et onze du mois d'octobre courant et par nous, Maire, opposition, les dimanches trois et onze du mois d'octobre courant et par nous, Maire, opposition, et aucune opposition n'a été faite, ainsi que le tout en forme, et dans lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

2° Extrait d'acte de naissance de Louis Joseph Guiraud, de la section de la Valette, en date du dix huit octobre mil huit cent seize, duquel il résulte que le susdit Louis Joseph Guiraud est fils de Jacques Guiraud et de Cécile Françoise Emerici, ses père et mère, susdits et nommés.

3° Extrait d'acte de naissance de Cécile Françoise Emerici, de la section de la Garde, en date du premier mai mil huit cent huit, duquel il résulte que la susdite Cécile Françoise Emerici est fille de Joseph Laurent Emerici, ses père et mère, susdits et nommés.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Cécile Françoise Emerici et l'autre Louis Joseph Guiraud.

En présence de Simon Joseph Guiraud — domicilié à 1er mariage — département du Var — âgé de cinquante six ans, profession de cultivateur, beau-père de l'époux.

De Simon Maxime Isoard — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante six ans, profession de propriétaire, ami de l'époux.

De Simon François Joseph Montoro — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de trente sept ans, profession de propriétaire, ami de l'épouse.

Et de Simon Pierre Antoine Stéphanie Honoré — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de dix huit ans, profession de Garde champêtre, ami de l'épouse.

Après quoi, moi Louis Joseph Mourchy, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les parties, témoins et époux soussignés, sous la réserve de l'acte de naissance ci-dessus.

Guiraud Joseph — Anne Mourchy — Mourchy

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt un octobre — an mil huit cent quarante-quatre, à Six — heures du soir

Acte de mariage de Jean Baptiste Bernard Vincens — âgé de Vingt neuf — ans, né à Carnoux — département — de Var — le Douze — du mois de février — mil huit cent quinze — profession de cultivateur — domicilié à Toulon — département de Var — fils majeur — de Jean Baptiste Vincens — profession de cultivateur — domicilié à Toulon — département du Var — et de Marguerite Caroline Rochefort, sans profession, domiciliée à Toulon, présente et consentante, d'une part.

Et de Mlle Elisabeth Antoinette Rosalie Guiol (demoiselle) — âgée de Vingt un ans, née à la Garde — département du Var — le Quatre — du mois de Octobre — mil huit cent vingt trois — domiciliée à la Garde — département de Var — fille majeure — de Joseph Antoine Guiol — profession de propriétaire — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie Jeanne Richaud, sans profession, présente et consentante, d'autre part.

Les actes préliminaire sont : 1° les publications de mariage faites par Monsieur l'Officier de l'état civil de la ville de Toulon, Var, les dimanches six et treize du mois d'octobre courant et par nous, Maire, aucune opposition n'a été faite, ainsi que le tout en forme, et dans lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

2° Extrait d'acte de naissance de Jean Baptiste Bernard Vincens, de la section de la Garde, en date du douze février mil huit cent quinze, duquel il résulte que le susdit Jean Baptiste Bernard Vincens est fils de Jean Baptiste Vincens, ses père et mère, susdits et nommés.

3° Extrait d'acte de naissance de Elisabeth Antoinette Rosalie Guiol, de la section de la Garde, en date du quatre octobre mil huit cent vingt trois, duquel il résulte que la susdite Elisabeth Antoinette Rosalie Guiol est fille de Joseph Antoine Guiol, ses père et mère, susdits et nommés.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Elisabeth Antoinette Rosalie Guiol et l'autre Jean Baptiste Bernard Vincens.

En présence de Simon Joseph Jacques Denoit — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de cinquante neuf ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

De Simon Joseph Benoit Indre Escorel — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante ans, profession de propriétaire, et de l'époux, non parent ni allié des époux.

De Simon Joseph Dominique Hondron — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de quarante quatre ans, profession de propriétaire, ami de l'époux, non parent ni allié des époux.

Et de Simon Antoine Pierre Gassendi — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de vingt deux ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean François Sébastien Maxime Isoard, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les parties, témoins et époux soussignés, sous la réserve de l'acte de naissance ci-dessus.

Vincens — Elisabeth Guiol — Isoard — Mourchy — Mourchy